

Commune de la Ferté-Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260127-DEC2026-01-03-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026

-----  
**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DECISIONS**

DECISION n° 2026-01-03

Relative à la signature de l'avenant n° 1 aux lots 1 et 2 de l'accord-cadre portant sur la conception, la réalisation et l'impression du journal municipal La Ferté Infos avec les sociétés La Boule à Neige (Agence Réciproque) et l'imprimerie AUFFRET-PLESSIX

*Nomenclature : 1.1 Marchés publics*

**LE MAIRE DE LA COMMUNE**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la commande publique en vigueur,
- **VU** la délibération du 25 Mai 2020 prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales relative aux délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire,
- **Considérant** l'accord-cadre relatif à la conception, la réalisation et l'impression du journal La Ferté Infos,
- **Considérant** le contrat signé avec :
  - La Société Boule à Neige (Agence Réciproque) pour le lot 1 – Conception et réalisation du Journal La Ferté Infos (notifié le 26/12/2023),
  - L'Imprimerie AUFFRET-PLESSIX pour le lot 2 – Impression du Journal La Ferté Infos (notifié le 04/01/2024)
- **Considérant** la nécessité de signer un avenant n° 1 aux lots 1 et 2, afin d'intégrer au Bordereau des Prix Unitaires, le prix d'un journal La Ferté Infos 4 Pages,

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer avec la Société LA BOULE A NEIGE – Agence Réciproque (sise 4 rue du Tournefort – 42000 SAINT-ETIENNE), un avenant au lot 1 – Conception – Réalisation du journal, afin d'introduire le prix d'un journal 4 pages au BPU.

Le prix de journal 4 pages est de :

- Montant HT : 280,00 €

- Montant TTC : 336,00 €

A ce montant s'ajoute la TVA en vigueur.

Les prix de l'accord-cadre restent inchangés

affiche'

12 FEV. 2026

**Article 2 :** De signer avec l'Imprimerie AUFFERT-PLESSIX (sise ZI de Bellême – 72600 MAMERS), un avenant au lot 2 – Impression du journal, afin d'introduire le prix d'un journal 4 pages au BPU.

Le prix de journal 4 pages est de :

- Montant HT : 1 029,00 €

- Montant TTC : 1 131,90 €

A ce montant s'ajoute la TVA en vigueur.

Les prix de l'accord-cadre restent inchangés

**Article 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mamers,
- Madame la Trésorière de la Ferté Bernard.

Fait à La Ferté Bernard, le 28/01/2026

Le Maire,  
Didier REVEILLON

